

SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG REPRÉSENTATION SUISSE

in/à Mexico

EDA 16.08.93 15

Ref. p. B. 15, 21. Belizer

D A S E Section du personnel

DFAE

Ihr Zeichen Votre référence Ihre Nachricht vom Votre communication du Unser Zeichen Notre référence Datum Date

011.0(B) - FZ/LS

11.8.1993

Gegenstand / Objet

Ouverture d'une agence consulaire ou d'un consulat honoraire au Belize

Comme vous le savez, la Suisse n'a pour le moment aucune représentation au Belize. Cette ambassade n'y a même pas un correspondant, de sorte qu'il faut chaque fois passer par l'entremise de l'ambassade de ce pays à Mexico pour acheminer notre correspondance au Ministère des affaires étrangères du Belize, ce qui provoque d'importants retards. Lors de ma récente visite, je me suis aperçu que les différentes notes de cette ambassade au sujet de la prochaine Conférence de Genève sur la protection des victimes de la guerre n'étaient pas encore arrivées à destination ou n'avaient pas encore été lues. En effet, mes différents interlocuteurs, dont le Permanent Secretary, une jeune dame fort capable, et le Ministre des affaires étrangères, m'ont donné l'impression de ne pas être au courant de l'organisation d'une telle Conférence lorsque j'ai abordé ce sujet. Ils m'ont avoué qu'ils n'avaient encore rien reçu à ce propos.

Dans le domaine commercial, j'estime que la Suisse pourrait augmenter ses exportations à ce pays si nous avions quel-



qu'un sur place. Par exemple, en parlant avec le Ministre des ressources naturelles, je me suis aperçu qu'il était intéressé aux petites centrales hydro-électriques pour les régions isolées de son pays.

Sur le plan consulaire, personne ne s'occupe sur place de la quinzaine de Suisses résidant au Belize. C'est cette ambassade qui est compétente et elle se trouve à plus de  $2'000~\rm kms$  de ce pays de  $200'000~\rm habitants$  dont la superficie est un peu supérieure à celle de la moitié de la Suisse  $(23'000~\rm km^2)$ .

J'estime qu'il faudrait au moins un agent consulaire à Belize-City ou à Belmopan, la capitale. Celui-ci devrait recevoir le titre de Consul. Plus tard, si davantage de compatriotes s'établissent dans ce pays et si nos relations commerciales s'intensifient, nous pourrons transformer cette agence consulaire en consulat honoraire. Belize-City est la ville la plus importante du pays (environ 70'000 habitants). Elle se trouve au bord de la mer, tandis que Belmopan (environ 7'000 habitants) est située à l'intérieur du pays, à environ 80 kms. Ce sont les deux seules villes qui entrent en considération pour une agence consulaire ou un consulat honoraire. Pour le moment, la plupart des ambassades se trouvent à Belize-City.

Une autre raison qui milite en faveur de l'ouverture d'une agence consulaire au Belize est le développement du tourisme. C'est un pays touristique par excellence, avec ses belles plages, ses nombreuses petites îles et surtout ses récifs de coraux qui s'étendent sur environ 200 kms. Ce pays attire les amateurs de plongée sous-marine et leur offre des conditions idéales. Aussi peut-on prévoir que ces attraits ne laisseront pas les touristes suisses indifférents et que, dans quelques années, des avions d'affrêtement viendront au

Belize à partir de notre pays. A ce moment-là, il faudra avoir un consulat sur place, ceci d'autant plus que le pays offre encore d'autres intérêts touristiques, notamment des temples mayas, de belles forêts tropicales avec une faune et une flore qui n'existent plus dans la plupart des pays tropicaux. Bref, sans exagérer, on peut dire que le Belize, par ses beautés naturelles, a quelque chose de paradisiaque car il n'a pas encore été touché par les maux de la civilisation occidentale, en particulier par la pollution.

Lors de mon très récent séjour dans ce pays, j'ai examiné la possibilité de trouver un agent consulaire parmi nos compatriotes qui y sont établis. Malheureusement, comme mon prédécesseur, je n'en ai trouvé aucun qui pourrait entrer en considération. Ce sont des gens modestes, qui ne disposent pas de l'infrastructure nécessaire (téléphone, fax ou télex) et qui n'ont pas de relations avec les autorités. Certains ne possèdent même pas de téléphone. D'autres ne peuvent pas être atteints car ils ont changé de domicile sans avertir l'ambassade. Un petit nombre d'entre eux vit en province et quelques-uns figurent au moniteur de police.

Vu ce qui précède, j'ai dû chercher un étranger et n'ai pas pu trouver une personne parlant une de nos langues officielles, en particulier l'allemand, langue parlée par la plupart des Suisses établis au Belize. En revanche, on m'a vivement recommandé un homme d'affaires, de race blanche, d'origine britannique, qui possède uniquement la nationalité du Belize. Il s'agit de M. John Michael SEARLE, marié, 55 ans, qui dirige plusieurs entreprises, notamment un bureau de voyages, une compagnie aérienne, une ferme d'élevage de bétail, une compagnie d'assurances. En outre, il est vice-président et Président d'institutions financières. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec lui et il m'a fait une excellente impression. Il s'agit d'un homme à l'abord agréa-

ble, ouvert, bien élevé et sans aucune arrogance. Il est honorablement connu au Ministère des affaires étrangères. Le Chef du protocole m'en a dit beaucoup de bien. C'est un homme qui est au-dessus des partis. Il a su développer ses affaires en maintenant d'excellents contacts avec les divers groupes ethniques constituant la population (noirs, métis, ressortissants de l'Amérique centrale, etc.). Plusieurs personnes se sont prononcées favorablement à son sujet. Aucune critique négative n'a été proférée contre lui. Il est membre du Rotary-Club et jouit de la considération de ses compatriotes et des étrangers qui jouent un certain rôle au Belize. Il n'a donc pas besoin d'être Consul de Suisse pour se faire une situation. Celle-ci est déjà faite. Il m'a dit qu'il avait toujours admiré notre pays et qu'il serait heureux de s'occuper des Suisses résidant au Belize et de défendre leurs intérêts auprès des autorités. Je lui avais auparavant expliqué en quoi consistait la fonction d'agent consulaire et celle de Consul honoraire en lui disant que la décision appartenait au Département qui préférerait sans doute une personne parlant une langue officielle de la Suisse. Il parle l'anglais et l'espagnol et comprend un peu l'allemand sans toutefois parler cette langue. Il est conscient de cet inconvénient et m'a remercié de ma franchise sur ce point. A toutes fins utiles, il m'a remis son curriculum vitae dont vous trouverez photocopie en annexe.

J'estime qu'il s'agit d'un excellent candidat, qui connaît très bien son pays et les possibilités d'affaires pour les entreprises suisses. Il est aussi désireux d'aider son pays à exporter. Comme il a un très bon contact humain, je ne vois pas de problèmes avec lui, sauf si nos compatriotes veulent absolument parler leur dialecte ou l'allemand en sa compagnie. De toute façon, pour pouvoir se débrouiller au Belize, les Suisses doivent savoir l'anglais ou au moins l'espagnol, langue parlée maintenant par plus de la moitié de la population mais pas au niveau officiel.

Je me propose de consulter mon collègue autrichien à mon retour de vacances en octobre prochain - il est actuellement en Autriche - pour voir s'il connaît des Autrichiens d'un certain niveau au Belize et s'il peut en recommander un. Pour le moment, l'Autriche n'a aucun représentant au Belize. Dans la négative, le meilleur candidat serait donc M. John SEARLE. On ne m'a proposé aucun candidat parmi les Français ou les Italiens.

A la fin de septembre prochain, j'aurai l'occasion de m'entretenir de cette question avec vous lors de mon passage dans vos bureaux avant de retourner à Mexico. Jusqu'à cette date, vous aurez la possibilité de procéder à une consultation interne afin de déterminer s'il est opportun d'ouvrir une agence consulaire au Belize. Le choix du candidat viendra après.

D'avance je vous remercie de bien vouloir examiner cette question en gardant à l'esprit le fait que le Belize est un pays dont le PNB est déjà au-dessus de 2'000 US-dollars par habitant.

L'Ambassadeur de Suisse

G. Fonjallaz

Annexe ment.

## Copie :

<sup>-</sup> M. André Faivet, Chef de la Division du personnel

<sup>-</sup> Division politique II

<sup>-</sup> OFAEE/DFEP